

COMISSÃO DA CEDEAO
COMMUNIDADE DOS ESTADOS DA AFRICA DO
OESTE

ECOWAS COMMISSION
ECONOMIC COMMUNITY OF WEST AFRICAN
STATES



COMMISSION DE LA CEDEAO
COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ÉTATS DE
L'AFRIQUE DE L'OUEST

**Comité Ad hoc de gestion de la Réserve Régionale de Sécurité
Alimentaire de la CEDEAO sur la réponse régionale à la Crise
Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest**

Abuja, Nigéria, le 25 décembre 2018

Avis du comité Ad hoc

1. Sur instruction des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO réunis au cours de leur session d'avril 2018 à Lomé, la Commission de la CEDEAO a convoqué le 6 juin 2018 à Ouagadougou une réunion d'urgence du Comité Technique Ministériel Spécialisé Agriculture, Environnement et Ressources en Eau (CTMS-AERE) à l'effet d'examiner la situation alimentaire et nutritionnelle résultant de la mauvaise campagne agropastorale 2017-2018 et à apporter la solidarité de la communauté régionale aux pays en crise.
2. Les Ministres ont décidé de mobiliser tout ou partie des stocks physiques de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire, en réponse à la situation difficile qu'affrontent le Burkina Faso, le Cap Vert, le Mali, le Niger, le Nigeria et le Sénégal (zones en phases 3 et plus du Cadre Harmonisé), conformément aux recommandations du Réseau de Prévention et Gestion des Crises Alimentaires (RPCA- Avril 2018) et aux règles fixées pour les interventions de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire.
3. Dans l'attente de l'institutionnalisation des organes de gouvernance par voie de règlement du Conseil des Ministres statutaire, les Ministres ont mis en place un comité ad-hoc transitoire présidé par le Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche du Togo en sa qualité de Président en exercice du CTMS-AERE et comprenant le Commissaire en charge de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources en Eau de la CEDEAO, le Commissaire en charge du Département de l'Agriculture, des Ressources en Eau et de l'Environnement de la Commission de l'UEMOA et le Secrétaire Exécutif du CILSS.
4. Le CTMS-AERE a donné mandat au Comité ad hoc pour « décider les allocations aux différents pays éligibles et arrêter les modalités précises et sécurisées de reconstitution des stocks à travers (i) la procédure de remboursement grain pour grain par le pays bénéficiaire, (ii) la procédure de prise en charge par un tiers payant (PTF, PAM, Commission CEDEAO, Commission UEMOA, etc.) et (iii) un abondement de la RRSA à partir du prélèvement communautaire ».
5. Le Comité ad hoc de gestion s'est réuni une première fois le 3 juillet 2018 aux fins d'examiner les requêtes du Burkina Faso, du Cap Vert, du Niger et du Sénégal et sur lesquelles il s'est prononcé.
6. Le Comité a précisé (point 24 du Communiqué final) qu'il se tenait disponible pour examiner des requêtes ultérieures émanant des pays remplissant les critères de déclenchement de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire.
7. En raison de difficultés d'organiser une réunion du comité ad hoc en présentiel, il a été entrepris une consultation à distance des membres dudit comité.
8. Après consultation et avis favorable des membres du Comité ad hoc de gestion - auxquels les dossiers complets (requêtes, analyse de la Cellule Infos-Stocks et lettre d'engagement des Etats) ont été adressés, le comité a considéré que le Nigeria était éligible aux interventions de la RRSA, en soutien aux populations en situation alimentaire difficile, malgré la difficulté des institutions nationales à documenter l'ensemble des critères de déclenchement.
9. En effet :
 - a. le Nigeria présentait, selon l'analyse du Cadre Harmonisé plus de 5 289 761 personnes en phase 3 et plus du cadre Harmonisé sur la période Juin-Août 2018. Lors de la réunion annuelle du RPCA, la 16 zones sont en phase 3 et plus du CH (2 454 320 personnes) et la situation projetée pour juin et août 2019 prévoit une nouvelle et forte dégradation de la situation avec 34 zones en phase 3 et plus (4 507 847 personnes) pour la période Juin-Août 2019.
 - b. la capacité nationale de réponse est inférieures à 66% des besoins des populations vulnérables (soit 50% selon l'analyse de la cellule info-stock). Compte tenu de

l'ampleur des besoins et de la situation de crise économique et sécuritaire que travers le pays d'une part, d'un taux de couverture des besoins humanitaires très insuffisant, la contribution de la RRSA apparaît indispensable pour contribuer à améliorer l'accès à l'alimentation des personnes déplacées, les plus vulnérables.

- c. s'il n'existe pas de plan national de réponse élaboré sous la coordination du Gouvernement fédéral, en revanche la communauté humanitaire a préparé un plan en coopération avec le Gouvernement, sous la coordination de OCHA.
- d. enfin, une lettre d'engagement du pays à reconstituer le stock grain pour grain avant juin 2019 a été adressée à la CEDEAO.

10. De ce qui précède et des avis favorables des membres, le comité a décidé :

- a. **De donner une suite favorable à la requête du Nigéria, en procédant à l'allocation de 5 000 tonnes de céréales actuellement stockées dans des entrepôts de Gombe et Kano et ce, compte tenu de la situation cruciale dans laquelle se trouvent les populations déplacées en raison de l'insécurité et, de l'engagement ferme du Ministre Fédéral de l'Agriculture et du Développement Rural, de procéder à la reconstitution « grain pour grain » avant fin juin 2019 ;**
- b. **Par ailleurs, le comité approuve la rotation technique au Ghana, conformément au point 28 du communiqué de la session du 3 juillet 2018, compte tenu du fait que les 2 750 tonnes des céréales proviennent du stock du premier achat entré en magasin en 2017.**

11. Concernant la mise en œuvre des opérations de déstockage, le Comité a décidé des modalités suivantes :

- a. Transmission des décisions du Comité ad-hoc au CTMS-AERE et au Conseil des Ministres statutaire pour information des Chefs d'Etat et de Gouvernement sur la suite donnée à leur demande ;
- b. Information des pays bénéficiaires par lettres du Président du Comité ad hoc de gestion sur la suite donnée à leur requête ;
- c. Lier tout déstockage à la signature du MOU entre la Commission de la CEDEAO et l'Etat membre, MOU précisant les conditions de reconstitution du stock, grain pour grain, par le pays membre.
- d. Organisation d'une cérémonie officielle de remise des vivres aux pays bénéficiaires
- e. Engagement immédiat du dialogue au niveau technique avec les structures responsables de la mise en œuvre des plans de réponse nationaux d'une part et avec les structures de stockage d'autre part, de façon à préparer dès maintenant les opérations techniques de déstockage et de mise à disposition des vivres.

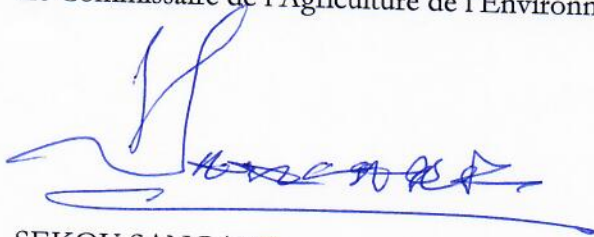
12. Le Comité ad hoc s'est félicité de la communication qui a accompagné les opérations de transferts des vivres de la RRSA au Burkina Faso et au Niger. Il a fortement insisté sur l'importance que la CEDEAO et les pays bénéficiaires accordent à cette communication lors des opérations de déstockage pour assurer une visibilité claire de la CEDEAO et de l'Union européenne. A cet effet, il invite les pays bénéficiaires à poursuivre la collaboration étroite

avec les représentations permanentes et les chefs de bureau national de la CEDEAO lors des opérations de distribution.

13. Le Comité ad hoc s'est félicité des mesures prises par la CEDEAO aux double plans politique et technique pour assurer le suivi et l'évaluation des interventions en faveur des populations vulnérables et de suivi des engagements des pays bénéficiaires dans le cadre de la reconstitution des stocks. Il a appelé ces deniers à respecter à la lettre les engagements pris de façon à préserver les outils d'intervention de la RRSA et contribuer à la crédibilité et à la pérennité de la Réserve Régionale.
14. Le comité rappelle aux autres pays la nécessité de disposer de leur lettre d'engagement à reconstituer le stock grain pour grain pour permettre l'intervention de la RRSA à leur profit.
15. Le Comité ad hoc, rendra compte des décisions au prochain Conseil des Ministres statutaire et au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

Fait à Abuja, le 23 janvier 2019.

Pour le Comité ad hoc de Gestion de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire
P.Le Président PO
Le Commissaire de l'Agriculture de l'Environnement et des Ressources en Eau, CEDEAO



SEKOU SANGARE